

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		

L'an deux mille vingt trois

Le 15 mai

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation 5 mai 2023

Date d'affichage 5 mai 2023

Nombre de conseillers en exercice 33

Présents 23

Votants 30

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Pascal ESNOUF, Françoise DUPARC, Yann DRUET, Aminthe RENOUF, Philippe GIRONDEL, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Clément HUYGHE, Nadège GRUDE, Etienne DOREY, Christophe MOUCHEL, Christophe HEBERT, Jacqueline BAZILLE, Sylvain JOBEY, Nicolle ANTHORE, Virginie DALY, Jean-Paul GAUCHARD, Sonia CANTELOUP, Jean-Claude ESTIENNE et Aurélie TRAORE **formant la majorité des membres en exercice.**

Procurations : Elodie CAPLIER, Inès TOROND-MOYA, Lydie WEISS, Justine PREVEL-LAVERGNE, Ayhan AYDAR, Nadia DAMART et Cédric EVANO **avaient respectivement donné pouvoir à :** Françoise DUPARC, Philippe GIRONDEL, Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Yann DRUET, Nadège GRUDE et Jean-Claude ESTIENNE.

Absents excusés : Elodie CAPLIER, Jean-Pierre BOUILLON, Inès TOROND-MOYA, Lydie WEISS, Justine PREVEL-LAVERGNE, Ayhan AYDAR, Nadia DAMART, Marc DURAN, Allan BERTU et Cédric EVANO

Secrétaire de séance : Philippe GIRONDEL et Jean-Paul GAUCHARD.

N° 2023-063 – RENOUVELLEMENT DES LICENCES D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES

Toute personne physique ou morale qui n'a pas pour activité principale ou pour objet l'exploitation de lieux de spectacles, la production ou la diffusion de spectacles, peut exercer occasionnellement l'activité d'entrepreneur de spectacles sans être titulaire d'une licence, dans la limite de six représentations par an. Au-delà de six représentations, la Ville est donc dans l'obligation d'être titulaire d'une licence d'entrepreneur de spectacles (loi n°99-198 du 18 mars 1999 modifiant l'ordonnance n°45-2339 du 13 octobre 1945) par l'intermédiaire d'un agent habilité et titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur.

Il existe trois catégories de licences :

- La 1^{ère} concerne les exploitants de lieux de spectacles ;
- La 2^{ème} concerne les producteurs et organisateurs qui ont la qualité d'employeur du plateau artistique ;
- La 3^{ème} concerne les diffuseurs qui ont la charge de l'accueil et de la billetterie.

Ces trois licences sont cumulables. Elles sont accordées à une personne physique pour une durée de trois ans. Elles sont personnelles et incessibles. Les licences 2 et 3 détenues par la Ville d'IFS ayant expiré le 3 février 2023, il convient donc de demander leur renouvellement.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'ordonnance n°45-2339 du 13 octobre 1945, modifiée en dernier lieu par la loi n°99-198 du 18 mars 1999 pour la mise en place de la licence de spectacle ;

VU le décret du 12 avril 1994 instituant des commissions régionales placées auprès de chaque préfet de région ;

VU le décret du 12 avril 1994 instituant des commissions régionales placées auprès de chaque préfet de région n°2000-609 du 29 juin 2000 pris pour l'application des articles 4 et 10 de l'ordonnance n°45-2339 du 13 octobre 1945 relative aux spectacles ;

VU la délibération du conseil municipal n°2019-086 en date du 23 septembre 2019 relative au dernier renouvellement des licences d'entrepreneur de spectacles détenues par la Ville d'IFS ;

VU l'avis de la commission « Culture, Animation du territoire, Participation citoyenne et Coopération décentralisée » réunie le 12 mai 2023 ;

CONSIDERANT que les licences d'entrepreneur de spectacles de la Ville d'Ifs sont arrivées à expiration le 3 février 2023 et qu'il convient de les renouveler ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

DESIGNE Madame Carole GREENE, directrice de la Culture, titulaire de ces licences, à solliciter le renouvellement des deux licences d'entrepreneur de spectacles de la Ville d'Ifs.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Ifs, le 15 mai 2023

Le Maire,

Michel PATARD-LEGENDE



Rendue exécutoire le : 22/05/2023

Affichée le : 22/05/2023

Acte à classer

2023-063

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-05-17T17-06-49.00 (MI245144350)

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20230517-2023-063-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Renouvellement des licences d'entrepreneur de spect

Date de décision : 17/05/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.9. Culture

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : [063.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 17/05/23 à 16:46

Par [LELONG EMILIE](#)

Transmis

Date 17/05/23 à 17:06

Par [LELONG EMILIE](#)

Accusé de réception

Date 17/05/23 à 17:12